



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau des titres

[www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr)

Ouvert sur rendez-vous les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h, et le jeudi de 13h45 à 16h00

N° dossier DS :  
N° d'étranger :  
N° Dossier :

**DEMANDE DE TITRE DE VOYAGE POUR PROTECTION SUBSIDIAIRE**

***Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte***

Nom : .....  
Nom d'épouse : .....  
Prénom : .....

Né (e) le : ..... à .....  
Nationalité : .....

Entrée en France le : .....

Situation de famille : .....

Couleur des yeux : ..... Taille : .....

Adresse : .....  
.....  
.....

N° tél : .....

Adresse mail : .....

**VOYAGE PRÉVU :**

Pays de destination : : .....

Motif : .....

Date de départ : .....

Date de retour : .....

**\*Si vous êtes hébergé par un tiers : attestation d'hébergement, pièces d'identité de l'hébergeant et 1 justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois (facture électricité ou téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite émanant d'une agence ou d'un organisme de logement, bail, attestation d'assurance)**

Ancien titre remis le :

Empreintes le :

**Pièces à fournir :**

- Ancien titre de voyage
- 2 photos d'identité
- Timbre fiscal ou électronique d'un montant de 40€
- Justificatif de domicile \* (- de 3 mois)
- Photocopie recto-verso du titre de séjour
- Photocopie recto-verso DCEM ou TIR (enfant)
- Photocopie de l'acte de naissance délivré par l'OFPPRA
- Photocopie de la déclaration de l'OFPPRA pour les enfants nés en France

Date de dépôt du dossier :

Signature du demandeur :

L'article 154 du Code Pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement et d'amende, toute personne ayant fait de fausses déclarations ou fourni de faux renseignements en vue d'obtenir indûment la délivrance par une administration publique d'un document de droit, une identité, une qualité ou accordant une autorisation.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce document. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données concernant le demandeur auprès de la préfecture de sa résidence.